

La Ville de Paris lance les Trophées de l’Agriculture Urbaine saison 2

Pénélope Komitès, adjointe à la Maire de Paris, lance la saison 2 des Trophées de l’Agriculture Urbaine qui valorisera et récompensera des initiatives parisiennes existantes en agriculture urbaine. Plusieurs projets réalisés à Paris seront primés et mis en lumière afin d’encourager la dynamique agricole parisienne.

L’agriculture urbaine est au cœur de la construction de la ville durable et résiliente. La Ville de Paris porte ainsi l’objectif de dédier une trentaine d’hectares à l’agriculture urbaine dans la capitale d’ici 2020.

Végétaliser et cultiver la ville, c’est à la fois développer la biodiversité et lutter contre le dérèglement climatique en rapprochant le lieu de production de l’assiette. C’est aussi construire une ville plus solidaire en créant des lieux de rencontre et de renforcement du lien social.

Dans cette dynamique, Pénélope Komitès, Adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, de la nature en ville, de la biodiversité de l’agriculture urbaine et des affaires funéraires, lance la saison 2 des Trophées de l’Agriculture urbaine. Ouverts à tous les acteurs du monde associatif, entrepreneurial, agricole, aux jardins partagés, start-up, conseils de quartiers ou collectifs, ces Trophées visent à mettre en valeur des porteurs de projets d’agriculture urbaine installés dans la capitale.

Les lauréats, qui seront annoncés au mois de décembre prochain, bénéficieront d’une visibilité lors d’évènements organisés par la ville, notamment la cérémonie de remise des trophées, ainsi que sur ses outils de communication. Cette année, la plateforme de financement participatif Miimosa dédiée à l’agriculture, partenaire de cette deuxième édition, offrira aux lauréats un accompagnement privilégié afin de leur permettre de poursuivre leur développement grâce au financement participatif.

Le jury des Trophées désignera les lauréats dans les différentes catégories. 6 catégories identiques à celle de la première édition : alimentaire, répliquable, innovant, participatif, biodiversité et le « grand prix du jury ». Une septième catégorie fait son apparition « Liens urbains-ruraux » pour mettre en avant les projets créant du lien entre les territoires et les agriculteurs urbains, périurbains et ruraux. Le jury pourra également au cours de ses délibérations créer de nouvelles catégories.

- **Infos pratiques : Quand ?**

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu’au 29 octobre 2018 à 16h.

- **Toutes les informations sur : Paris.fr**